

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU**  
**SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2022**

**DEL-2022-259**

L'An deux mille vingt-deux, le dix novembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 3/11/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DETURCHE.

M. FRANCOIS.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOUVARD, DAVIET, GILLET, JACQUES, PEUGNIEZ, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GAL, GIRARD, GRANGE, LACHAT, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIANT : du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 15**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - ACCES AU GENIE CIVIL ET AUX APPUIS AERIENS D'ORANGE POUR LE DEPLOIEMENT DE BOUCLES ET LIAISONS OPTIQUES (GC BLO V5) - MARCHÉ DE SERVICES**

**Exposé du Président,**

Dans le cadre de sa compétence dans le domaine des communications électroniques, le SYANE établit et développe le réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Haute-Savoie.

Dans le but de rationaliser le déploiement de ce réseau et d'en limiter les coûts, le SYANE a souhaité pouvoir accéder au Génie Civil, aux appuis aériens et à diverses installations de l'opérateur historique ORANGE, soumis à ouvrir ses infrastructures à travers des offres de référence règlementées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes).

En 2015, le SYANE a ainsi signé avec ORANGE un marché de services pour l'accès au Génie Civil et aux Appuis Aériens d'Orange pour le déploiement de Boucles et Liaisons Optiques.

Ce marché a été renouvelé en 2018, suite au passage à la version V5 du contrat ORANGE.

Le marché prenant fin en octobre 2022, il est nécessaire de le renouveler.

Le SYANE a donc lancé une consultation par voie de procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, en application des articles R.2122-1 à R.2122-9 du Code de la commande publique.

La consultation donne lieu à l'attribution d'un accord-cadre à bons de commandes, sans minimum et avec un maximum financier fixé à 10.000.000 € HT, pour une durée de un an et reconductible 3 fois.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 10 novembre 2022, a analysé l'offre et décide d'attribuer le marché à ORANGE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'accord-cadre proposé,
2. à autoriser le Président à le signer,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commandes conclus pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président  
  
JEAN-~~BAUD~~ GRASSET.  
